MANDEMENT.

CHARLES FRANÇOIS BAILLARGEON,

Par la Misericorde de Dieu, et la Grace du Saint Siege Apostolique, Eveque de Tloa, Administrateur du Diocese de Quebec, etc., etc.

A nos Très-Chers Frères, le Clergé et les Fidèles du Diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Son Excellence le Gouverneur Général, dans la prévision d'une guerre avec les Etats du Nord de l'Amérique, vient d'ordonner de mettre sur pied une partie de la milice sédentaire de la Province. A cette fin, une compagnie de volontaires doit être formée dans chaque bataillon, pour être employée, en cas de besoin, au service actif. Nous avons la confiance, Nos Très-Chers Frères, que partout l'on s'empressera de répondre à l'appel du Représentant de notre gracieuse Souveraine. Il s'agit, en effet, de se mettre en état de défendre et de protéger notre pays et nos institutions ; c'est-à-dire tout ce que nous avons de plus sacré et de plus cher au monde, après notre sainte religion ; et quand de si graves intérêts sont en danger, on ne doit reculer devant aucun sacrifice.

Tous nos jeunes gens doivent donc avoir à cœur, en ce moment, de servir une si noble cause ; ils seront fiers de marcher sur les traces de nos pères qui, dans deux circonstances mémorables, se couvrirent de gloire, en repoussant les armées envoyées par l'Union Américaine, pour faire la conquête du pays. Ils seront glorieux d'imiter le bel exemple de cette multitude de leurs jeunes compatriotes des cités et de quelques campagnes, qui déjà se sont enrôlés dans nos compagnies militaires, pour se dévouer au service de la patrie.

Quand même le danger que nous appréhendons, dans les circonstances actuelles, viendrait à se dissiper, nous ne pouvons toutefois nous dissimuler que de nouvelles difficultés peuvent surgir, à la première occasion, et nous obliger à prendre les armes. Il serait donc d'un immense avantage pour nos miliciens d'être exercés d'avance au métier de la guerre, afin d'être prêts à faire face à l'ennemi, s'il venait nous attaquer. Le moyen le plus efficace que nous puissions employer pour le décider à demeurer en paix avec nous, c'est de lui montrer que nous sommes bien préparés à le recevoir.

Nous invitons donc tous ceux qui sont en mesure d'exercer quelque influence dans leur localité, à ne pas manquer d'en faire usage, pour aider à la forma-

tion de la compagnie de volontaires que chaque bataillon de milice doit recruter dans son sein. Ils n'auront pas de peine à faire comprendre à notre peuple loyal, qu'il est beau, qu'il est glorieux de combattre pour sa patrie, et que la religion, aussi bien que l'honneur, lui en fait un stricte devoir. Cette voix de la religion et de l'honneur, nos fidèles diocésains ont prouvé plus d'une fois qu'ils la connaissent. Aussi avons-nous l'assurance, N. T. C. F., que l'on s'empressera partout d'y répondre avec une louable émulation, et que l'on organisera dans chaque paroisse les corps de braves qui doivent prendre part à la défense du pays, si le recours aux armes devenait nécessaire.

Cependant comme tous nos efforts seraient inutiles, sans le secours de Celui qui tient en ses mains nos destinées, nous nous ferons un devoir, N. T. C. F., de lui adresser nos plus ferventes supplications, pour obtenir, avant tout, qu'il lui plaise d'éloigner de nous le terrible fléau de la guerre, mais que, si c'est sa volonté que nous en subissions les horreurs, il daigne remplir nos dignes guerriers de force et de courage, et leur accorder la victoire.

A ces causes le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et réglons ce qui suit :

1°. Tous les dimanches et fêtes, à la suite de la récitation des litanies de la Sainte Vierge, pour N. S. P. le Pape, l'on ajoutera, jusqu'à nouvel ordre, celle d'un *Pater* et d'un *Ave*, pour la conservation de la paix, ou pour l'heureux succès de nos armes, si la guerre a lieu.

2°. Chaque prêtre ajoutera à la messe quotidienne, à la suite de l'oraison *pro Papâ*, l'oraison de la messe *pro Pace*.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales, le premier dimanche ou jour de fête, après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le vingt-six décembre mil huit cent soixante-un.

✠ C. F., EVEQUE DE TLOA,

Administrateur.

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, Ptre.,

Secrétaire.